



Comment remplir la déclaration complémentaire des revenus des professions non salariées ?

2042 C PRO
cerfa
N°11222 * 22

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE
REVENUS 2019 PROFESSIONS NON SALARIÉES

19

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom
Prénom
Adresse

MICRO-ENTREPRENEURS (page 1)

Pour les activités de ventes de marchandises ou assimilées

Après avoir coché la case BIC, indiquez le chiffre d'affaires brut (avant abattement) dans la case 5TA ou 5UA (conjoint) si vous êtes micro-entrepreneur, ou alors, page 2, 5KO ou 5LO si vous dépendez du régime microentreprise. Le centre des impôts déduira ensuite l'abattement afin de déterminer la base imposable.

AUTO-ENTREPRENEUR (Micro-entrepreneur) AYANT OPTÉ POUR LE VERSEMENT LIBÉRATOIRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Revenus industriels et commerciaux			
<i>Chiffre d'affaires brut</i>			
Ventes de marchandises et assimilées	5TA	5UA	5VA
Prestations de services et locations meublées	5TB	5UB	5VB
Revenus non commerciaux			
<i>Recettes brutes</i>	5TE	5UE	5VE

REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS Y compris locations meublées professionnelles

Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12	5DB	5EB	
Cession ou cessation d'activité en 2016	5BF <input type="checkbox"/> COCHEZ	5BI <input type="checkbox"/> COCHEZ	
Régime micro BIC			
Revenus nets exonérés	5KN	5LN	5MN
Revenus imposables :			
<i>Chiffre d'affaires brut sans abattement</i>			
• ventes de marchandises et assimilées	5KO	5LO	5MO
• prestations de services et locations meublées	5KP	5LP	5MP
Plus-values nettes à court terme	5KX	5LX	5MX
Moins-values nettes à court terme	5KJ	5LJ	5MJ
Plus-values de cession taxables à 16 %	5KQ	5LQ	5MQ
Moins-values à long terme	5KR	5LR	5MR

Pour les activités de prestations de services

Indiquez le chiffre d'affaires brut (avant abattement) dans la case 5 TB ou 5UB (conjoint) si vous êtes micro-entrepreneur ou, en page 3, 5KP ou 5LP (conjoint) si vous relevez du régime microentreprise. Le centre des impôts déduira ensuite l'abattement afin de déterminer la base imposable.

AUTO-ENTREPRENEUR (Micro-entrepreneur) AYANT OPTÉ POUR LE VERSEMENT LIBÉRATOIRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
Revenus industriels et commerciaux			
<i>Chiffre d'affaires brut</i>			
Ventes de marchandises et assimilées	5TA	5UA	5VA
Prestations de services et locations meublées	5TB	5UB	5VB
Revenus non commerciaux			
<i>Recettes brutes</i>	5TE	5UE	5VE



Comment remplir la déclaration complémentaire des revenus des professions non salariées ?

REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS <small>Y compris locations meublées professionnelles</small>			
Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12	5DB <input type="text"/>	5EB <input type="text"/>	
Cession ou cessation d'activité en 2016	5BF <input type="checkbox"/> COCHEZ	5BI <input type="checkbox"/> COCHEZ	
Régime micro BIC			
Revenus nets exonérés	5KN <input type="text"/>	5LN <input type="text"/>	5MN <input type="text"/>
Revenus imposables :			
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>			
- ventes de marchandises et assimilées	5KO <input type="text"/>	5LO <input type="text"/>	5MO <input type="text"/>
- prestations de services et locations meublées	5KP <input type="text"/>	5LP <input type="text"/>	5MP <input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme	5KX <input type="text"/>	5LX <input type="text"/>	5MX <input type="text"/>
Moins-values nettes à court terme	5KJ <input type="text"/>	5LJ <input type="text"/>	5MJ <input type="text"/>
Plus-values de cession taxables à 16 %	5KQ <input type="text"/>	5LQ <input type="text"/>	5MQ <input type="text"/>
Moins-values à long terme	5KR <input type="text"/>	5LR <input type="text"/>	5MR <input type="text"/>

IMPORTANT : Un créateur qui exerce une activité qui correspond à de la prestation de service ainsi que de la vente de marchandise devra ventiler/ répartir son chiffre d'affaires entre les cases 5KO ou 5LO (pour la vente de marchandise) et 5KP ou 5LP (pour la prestation de service).